

sur le pont avec son uniforme d'adjudant-général, en parlant d'un accommodement qui se négociait. Il demanda à être mené à bord de la frégate anglaise; il s'y rendit, accompagné de deux adjudans du prince royal, qui se firent passer pour des officiers en congé qui retournaient à leurs régimens. Ainsi le prince et le roi évitèrent de tomber entre les mains de leurs ennemis, et furent sauvés par la présence d'esprit des personnes de leur suite.

Un de nos papiers a fait, au sujet de cet échappement, la reflexion suivante: « Cet événement semble être regardé en Danemark comme un grand sujet de triomphe. C'est une satisfaction que nous osons croire que personne en ce pays ci n'enviera aux bons et loyaux danois. Nous ne connaissons pas de circonstance qui eût pu donner plus d'embarras à notre gouvernement, que la saisie de ces deux grands personnages, l'un le beau-frère et l'autre le neveu de notre souverain. Qu'est-ce qu'on en aurait fait. Les aurait-on traités avec la surveillance et les restrictions avec lesquelles on traite ordinairement les prisonniers de guerre, ou bien les aurait-on reçus avec les égards marqués dus à leur parenté avec la famille royale de ce pays-ci? Dans cette incertitude, nous nous félicitons cordialement que cette circonstance embarrassante n'ait pas eu lieu. Nous désirons ardemment la possession de la flotte des danois, mais nous n'avons rien à dire à leurs princes. »

Des lettres de Hambourg, du 21, portent qu'on ne faisait plus de doute dans cette ville que les français ne fussent au moment d'entrer dans le Holstein, et que le corps du marechal Bernadotte, fort de 25 mille hommes, était attendu à Hambourg du 25 au 26; mais que le prince royal avait pris la résolution de maintenir sa neutralité à main armée, et qu'il ne permettrait pas aux français d'entrer dans le Holstein.

*La suite au Numéro prochain.*

### A V I S

1. En conséquence du décès de notre digne et respectable associé feu James Wilson, nous prévenons le Public que la Maison qui a existé sous la raison de D'Arcy, Didier et Compagnie, se liquide, et n'existe plus dès ce jour.

Toutes les dettes contractées, ou créances appartenantes à ladite Maison, seront acquittées et reçues par nous soussignés.

Nous prévenons en même temps que les nouvelles affaires seront, dorénavant, dirigées par MM. J. N. D'Arcy, Henry Didier et James Freeman, sous la raison de D'Arcy, Didier et Freeman.

Cap, le 4 Décembre 1807.

D'ARCY, DIDIER ET FREEMAN.

### A V I S D I V E R S.

Il est entré aux épaves du tribunal de paix de la Grande-Rivière, une Bourrique, poil brun, étampée au cou du côté du montoir JBP, ayant sur la cuisse du même côté une étampe illisible.

Une autre Bourrique, poil souris, étampée au cou du côté du montoir PPL, les deux dernières lettres entrelacées, ayant sur la cuisse du même côté une étampe illisible.

Un Cheval, poil gris, étampé sur la cuisse du montoir MIC, ayant aux paleis une étampe illisible.

Lesdits animaux seront vendus le 14 du courant, si d'ici à cette époque ils ne sont pas réclamés.

Il a été enlevé, le 24 Octobre dernier, au bourg de la Grande-Rivière, une Bourrique, poil souris, tirant sur le brun, ayant le bout de l'oreille hors du montoir coupé, étampée au cou du même côté JS, et au cou du côté du montoir une étampe illisible, et au palet, à la cuisse du même côté ML L, les deux premières lettres entrelacées. Ceux qui en auront connaissance sont priés d'en prévenir M. Michel Louis, commissaire des guerres audit lieu, qui donnera récompense.

Au Cap, chez P. Roux, imprimeur de l'Etat.

# GAZETTE OFFICIELLE

DE

## L'ÉTAT D'HAYTI,

Du JEUDI 17 Décembre 1807, l'an quatrième de l'indépendance.

Chaque Peuple, à son tour, a brillé sur la terre.

*Voltaire, Mahomet.*

Fin des détails de la Guerre avec le Danemark.

CETTE détermination et le motif général de la résolution qu'a prise en cette occasion le gouvernement britannique, ont excité l'ingénuité de plusieurs de nos écrivains politiques. On a publié à ce sujet des remarques très-judicieuses, dont nous allons faire connaître l'esprit, en attendant la déclaration que le gouvernement britannique ne manquera pas de rendre.

« Tandis, a observé l'un de ces écrivains, que les esprits flottaient dans l'incertitude sur le résultat de l'expédition de Zeland, il a paru qu'il s'élevait des doutes sur la propriété et la légalité de cette expédition, doutes que nous nous flattons de voir s'évanouir si elle est définitivement sanctionnée par le succès. Nous n'entendons pourtant pas dire, par là, que le mérite du cas dépende de son issue; mais nous désirons que l'entreprise, indépendamment de son exécution, non-seulement ne nous expose point au ridicule et aux injures du continent, mais même qu'elle ne nous fasse pas rougir à nos propres yeux. Il nous semble donc nécessaire de présenter la chose sous son véritable

point de vue, et d'établir les limites dans lesquelles se borne le droit de saisir la flotte d'une puissance neutre, pour qu'elle ne devienne pas un instrument offensif dans la main d'un ennemi. Nous devons prouver à l'Europe que les autres puissances n'ont pas à craindre de notre part l'exercice illimité de ce droit, car on peut demander, et déjà même on l'a fait, jusqu'à quel point nous comptons exercer ce droit d'agression sur les flottes et les pays neutres. Vos craintes, nous objectera-t-on, peuvent être aussi étendues que l'univers entier; et si conséquemment vous devez vous emparer de toutes les marines que vous croirez susceptibles d'être employées définitivement à vous attaquer ou à vous nuire, vous devez vous déclarer tout d'un coup en état d'inimitié avec le monde entier, et il n'y aura plus qu'à vous disputer avec la France à qui sera le premier à envahir vos voisins, et à entraîner dans vos querelles le reste de l'Europe.

« Ce raisonnement serait incontestablement vrai, et il en résulterait que notre emprise sur le Danemark serait de toute injustice, si la doctrine de la nécessité sur laquelle pose cette entreprise, n'admettait pas des bornes et des restrictions très-sim-



ples, très-claires et fort aisées à définir; bornes dans lesquelles toutes les autres puissances ne sont pas généralement comprises. Nous présumons, dans le cas actuel, que le Danemark n'est pas en état de faire respecter sa neutralité; que sa marine est un très-puissant moyen d'attaque contre ce pays-ci; et qu'il est hors d'état de résister à la demande qui pourrait lui en être faite par les français. En effet, ceux-ci pourraient avoir toujours sous leurs mains un garant assuré de la soumission absolue du Danemark, par la conquête du Holstein, du Sleswig et du Jutland méridional, à laquelle on ne dira pas que les danois aient les moyens de s'opposer. Si les danois avaient en même temps et le pouvoir et le désir de faire respecter leur neutralité par Buonaparté, et de faire tête aux vainqueurs de Jena et de Friedland, nous serions les premiers à convenir que notre entreprise actuelle est non-seulement une grosse violation du droit des gens, mais même un acte d'agression inutile et cruel, puisque l'objet que nous nous proposons, qui est d'empêcher que la marine danoise puisse être employée contre nous, serait rempli par les danois eux-mêmes. Maintenant voyons comment ce raisonnement s'applique aux autres puissances, par exemple à la Russie.

« La doctrine de la nécessité ne peut en aucun cas nous autoriser à aller saisir la flotte russe à Cronstadt, parce que la Russie paraît encore capable de faire respecter sa neutralité. Nous n'avons aucun lieu de craindre, de la part de cette puissance, des hostilités involontaires. Sa marine ne peut être employée contre nous que de son consentement et de son plein gré. Si nos ministres ont des raisons de supposer que les russes en aient l'envie, ou si cette puissance a déjà manifesté, de manière ou d'autre, des intentions hostiles envers nous, alors la prise de sa flotte porterait sur d'autres motifs, et ne

serait dans le fait de notre part que l'acte de frapper les premiers coups, quand on est déterminé à faire la guerre. Il est d'ailleurs très-aisé de faire mieux comprendre cette doctrine par des comparaisons.

« Si je vois mon ennemi courir sur moi, dans l'intention de me détruire, et si dans le même temps je découvre une épée nue dans les mains d'un enfant, à côté de lui, je m'empare à l'instant de cette épée, sans m'occuper à qui en peut appartenir le droit de propriété. Mais si cette même épée était dans le fourreau, et au côté d'un homme fort et vigoureux, et capable d'empêcher qu'on ne la lui arrachât, certes, je n'aurais pas le droit d'y toucher, avant qu'il ne fût lui-même quelques démonstrations de la vouloir tirer contre moi.

« Ainsi, comme nous l'avons déjà dit, aucune puissance en état, soit par ses forces, soit par son éloignement, de maintenir sa neutralité, n'est impliquée dans l'issue de cette question; et quant à ceux qui n'en sont pas capables, le tort que nous leur faisons n'est pas aussi grand qu'il pourrait le paraître à la première vue; car, si réellement leurs intentions sont de rester neutres entre les deux parties, et que cependant, malgré leur intention, leur flotte doit être employée par l'une ou par l'autre, que leur importe, et lequel doivent-ils préférer, que leurs vaisseaux soient employés à notre défense ou à notre destruction, ou que, dans le fait, on les garde en dépôt uniquement pour qu'il n'en soit fait aucun usage? Nous savons très-bien qu'une puissance supérieure qui donne aussi aux autres nations une preuve de leur faiblesse, leur fait inévitablement éprouver une sensation pénible; mais s'il faut qu'elles éprouvent cette sensation, soit de notre part, soit de la part de nos ennemis, il importe très-peu qu'elles éprouvent cette sensation plutôt ou plus tard; et si nous devons en

avoir l'odieux, il faut au moins que nous ayons l'avantage de prendre les devants.

« Nous n'ignorons pas avec quelle virulence les journalistes français vont parler de l'atrocité de cette agression de notre part sur les infortunés danois: nous pourrions même, à cet égard, anticiper sur les expressions dont ils se serviront; mais que prouveront toutes les injures, sinon leur désappointement et la rage où ils seront de se voir arracher une proie des mains, absolument comme le voleur de grand chemin, qui, après avoir attaqué un voyageur sans défense, est furieux de trouver qu'il n'a pas d'argent? Et même on ne peut pas nous faire un grand reproche en supposant que nous avons, les premiers, pillé le Danemark, puisqu'une nécessité absolue nous y a contraints, et que nous sommes dans l'intention de restituer la propriété intacte, lorsque nos motifs de conservation personnelle auront été remplis; mais les inclinations vicieuses de notre ennemi, sa soif de pillage, ses habitudes passées, voilà ce qui lui faisait désirer d'exécuter le vol que nous l'empêchons de faire; c'est notre activité qui cause son désespoir et qui le remplit d'amertume, de sorte que les injures même des français, au lieu de prouver l'injustice de notre conduite, sont un nouveau témoignage de l'autorité qui l'a autorisée.

« Quant aux craintes que l'on pourrait dire que les autres puissances vont concevoir sur l'extension possible de cette doctrine de la nécessité, nous ne pensons pas qu'elles puissent s'appliquer à aucune autre nation qu'au Danemark, excepté pourtant les puissans états de Mecklenbourg, Oldenburg, Kniphausen et Pappenbourg. La marine de la Suède, si cette puissance était neutre, serait hors des atteintes de la France par l'interposition de la Baltique; celle de la Russie, par la force de son empire; l'Autriche n'est pas une puissance maritime, et si elle l'était,

elle peut être encore regardée comme en état de maintenir sa neutralité. Et pour l'Amérique, si elle avait une flotte, elle serait protégée par sa grande distance.

Ces raisonnemens ont été suivis le lendemain d'un long article, qui prouve encore plus fortement le droit que nous avons eu d'attaquer Copenhague. Cet article pose sur ce qu'on annonce les papiers d'Hambourg, que les français devaient entrer dans le Holstein à la fin du mois, et que le prince royal était déterminé à défendre également son pays, et contre les français et contre les anglais. Après avoir fait à ce prince les complimens que mérite une résolution aussi patriotique qu'honorable, l'écrivain que nous copions le plaint des conséquences qui résulteront pour lui de cette valeur romanesque qui l'aveugle sur la faiblesse de ses moyens de résistance. Peut-il croire, dit-il, que le Danemark soit en état de maintenir sa neutralité? Sil l'est, l'armée et la flotte britannique n'auraient rien eu à faire dans ses mers et sur son territoire. Ce qu'elles veulent y exécuter, y aurait été opéré par lui-même, et d'une manière encore plus efficace. Dans cette double agression contre la neutralité du Danemark, quels sont les différens objets de l'un et de l'autre pays? En nous emparant de la marine danoise, nous n'avons d'autres motifs que la nécessité impérieuse de notre conservation personnelle. Notre ennemi n'a pas d'autre but que de faire de cette flotte un des instrumens de notre destruction. Nous n'avons ni l'envie ni les moyens de renverser le gouvernement français. Nos vaisseaux suffisent pour toutes les opérations hostiles que la prudence peut nous permettre d'entreprendre sur les côtes ou contre les colonies de la France. Nous pouvons faire des débarquemens sans menacer son existence comme nation indépendante, et cela même quand nous aurions à notre dispo-



sition toutes les marines du monde. Mais est-ce pour sa conservation que la France désire la marine du Danemark? Peut-elle dire de son côté, si l'on ajoute ces vaisseaux à ceux de la France, c'est un pas fait pour consommer ma ruine. Non. A-t-elle besoin du territoire continental du Danemark pour se faire une nouvelle frontière? Non. Ainsi donc, s'il est vrai que la France soit armée, ainsi que l'Angleterre, contre le Danemark, la cause de ces hostilités est d'une nature beaucoup moins impérieuse que la cause des nôtres; elle n'a pas les mêmes motifs à alléguer pour sa justification; elle étend la main vers la marine danoise, comme vers une arme qui lui servirait à porter le coup mortel au cœur de son ennemi. Si nous avions une baguette de sorcier, nous chercherions à paralyser le bras levé pour saisir cette arme; mais dans l'état des choses, nous ne cherchons qu'à éloigner ou au moins à en émousser la pointe. L'agression de Buonaparté n'est donc fondée sur aucun principe de justice, d'honneur, ni d'humanité, à moins qu'il ne soit appelé par les danois à leur secours; et nous allons examiner ce dernier cas.

« Si nous supposons que le Danemark l'ait invité à venir protéger sa faiblesse et venger ses torts, quel sera alors l'état de la question? Nous ne contestons pas au prince royal le droit de demander du secours, s'il le juge à propos, mais nous doutons beaucoup de la prudence d'une semblable mesure. Il aurait eu le même droit de se jeter dans nos bras, si les français avaient été les premiers agresseurs. Mais alors que prouverait cette réclamation de secours étrangers, si ce n'est la justice et la nécessité de notre cause? Sous ce point de vue, nous triomphons complètement. Dans l'opinion où nous sommes que le Danemark ne peut résister aux demandes de la France, ni protéger sa neutralité, nous cherchons, par mesure

de précaution, à sauver sa flotte des mains de l'ennemi; et c'est, en ce cas, le Danemark qui avoue lui-même qu'il ne peut résister à la France, puisqu'il implore ses secours! Notre prétexte de nécessité doit donc être évident aux yeux de la France, du monde, et du Danemark lui-même; puisque cet état n'est pas plutôt attaqué par une puissance, qu'il est obligé de se jeter dans les bras d'une autre. La justice de notre cause pose donc aujourd'hui sur des bases plus solides qu'auparavant, car nos motifs sont admis et reconnus par notre partie adverse elle-même. Ainsi, soit que les français entrent dans le Holstein avec ou sans le consentement du prince royal, notre doctrine de nécessité subsiste plus que jamais dans toute sa force. Nous avons prouvé qu'elle ne contient rien en soi qui puisse donner des inquiétudes à l'Europe; nous venons de démontrer qu'elle n'a aucune affinité avec les motifs qui peuvent engager la France à envahir le territoire danois. »

## A V I S.

2. En conséquence du décès de notre digne et respectable associé feu James Wilson, nous prévenons le Public que la Maison qui a existé sous la raison de D'Arcy, Didier et Compagnie, se liquide, et n'existe plus dès ce jour.

Toutes les dettes contractées, ou créances appartenantes à ladite Maison, seront acquittées et reçues par nous soussignés.

Nous prévenons en même temps que les nouvelles affaires seront, dorénavant, dirigées par MM. J. N. D'Arcy, Henry Didier et James Freeman, sous la raison de D'Arcy, Didier et Freeman.

Cap, le 4 Décembre 1807.

D'ARCY, DIDIER ET Compagnie.

## A V I S D I V E R S.

On vend chez M. Paul Lacroix, aux Gonaïves, des Alphabets pour apprendre à lire et des Cantiques spirituels.

Il a été perdu, le 11 du courant, un Portefeuille rouge, contenant des papiers. On est prié de le remettre à l'imprimerie; il y aura récompense.

Au Cap, chez P. Roux, imprimeur de l'Etat.

## GAZETTE OFFICIELLE

D E

## L'ÉTAT D'HAYTI,

Du JEUDI 24 Décembre 1807, l'an quatrième de l'indépendance:

Chaque Peuple, à son tour, a brillé sur la terre.

*Voltaire, Mahomet.*

## Sur le Discours de BUONAPARTÉ.

AVANT d'entrer dans l'examen de ce discours, qui ouvre le champ le plus vaste aux conjonctures politiques, nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer ici le caractère particulier dont sont empreints les discours que Buonaparté prononce publiquement. C'est alors qu'il semble n'emprunter le secours de personne pour exprimer sa pensée, et qu'il dédaigne la précision ou la correction du langage qu'on remarque dans ses bulletins ou dans ses proclamations. L'orgueil, l'ambition, le tourment des passions les plus impétueuses, des inclinations les plus féroces, se montrent à découvert dans ses expressions brusques et incorrectes, dans ses phrases isolées. Comme, si en le douant de toutes les qualités qui sont funestes au genre humain, la Providence avait voulu que son instinct le trahît quelquefois et l'offrît tel qu'il est à la terre épouvantée. Rien de ce qu'il dit ne doit être pris dans son sens propre; il faut toujours l'expliquer d'après son caractère connu. S'il annonce qu'un souverain lui doit son indépendance, il faut entendre qu'il lui a ravi ses dignités, sa liberté, son honneur, et qu'il l'a rangé

au nombre des tristes esclaves que sa protection avilit et opprime. S'il annonce que des peuples ont recouvré leur patrie et leurs droits; il faut entendre qu'il les a vendus sans leur aveu à un nouveau souverain qui leur répond de leur soumission, ou qu'il leur a donné des lois incompatibles avec leurs mœurs et leurs habitudes pour les lier à son système d'anarchie monarchique. S'il parle de la joie des nations en voyant ébranler le seul appui qui reste encore à l'ordre social (l'influence de l'Angleterre) on doit entendre que les souverains trahis ou subjugués, que les peuples consternés ne font plus que des vœux secrets pour le succès de cette influence, et qu'un voile funèbre enveloppe l'Europe continentale. Son langage, quelque modéré qu'il paraisse, trahit encore plus les rêves sanglants qui l'agitent, que ne pourraient le faire les expressions les plus emportées. S'il parle de paix, déjà il a jeté les semences de guerres nouvelles, déjà il a donné le signal à ses légions pour leur indiquer la proie qu'il n'avait jusques-là menagée que par politique. S'il affecte d'éprouver un sentiment humain ou généreux, il a soin d'y mettre un correctif qui flétrisse toutes les